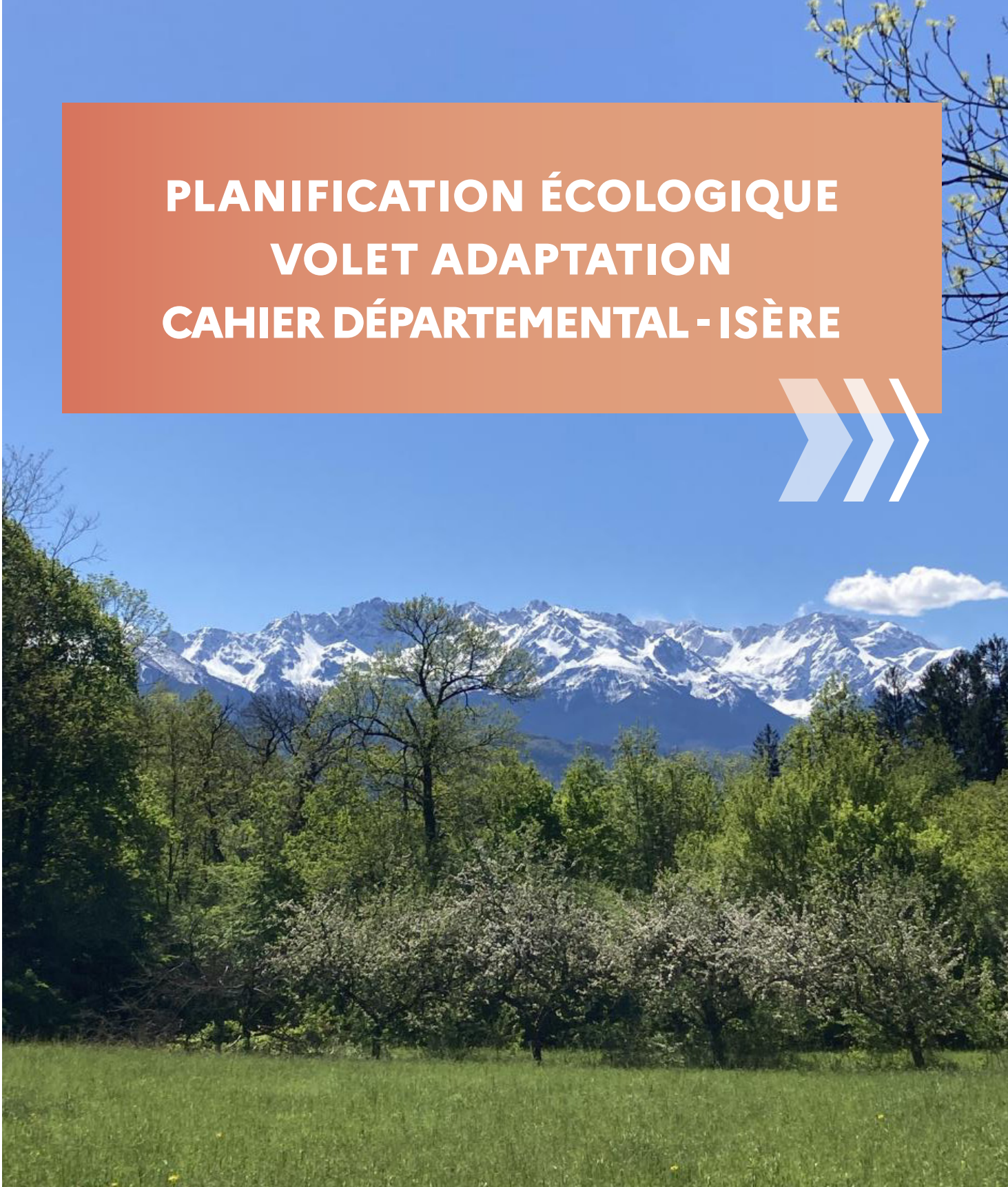




**PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
VOLET ADAPTATION
CAHIER DÉPARTEMENTAL - ISÈRE**



... ÉDITORIAL



Catherine SEGUIN
Préfète de l'Isère

Les effets du changement climatique se font désormais sentir partout en France, et notre département n'y échappe pas, comme nous avons pu le constater avec les événements de La Bérarde.

L'Isère est un territoire à la fois vaste et contrasté et cette diversité entraîne des vulnérabilités spécifiques, en milieu urbain comme en zones de montagne, sur les plateaux comme le Chambaran, en vallée du Rhône ou en plaine de Bièvre.

Cette géographie nous oblige à apporter des réponses différenciées, ciblées et réellement adaptées à chaque territoire.

Pour bâtir la feuille de route départementale « adaptation », j'ai souhaité une démarche ouverte, transparente et collaborative, articulée autour de deux réunions de travail en format COP : l'une pour partager les vulnérabilités du département et faire émerger des enjeux prioritaires, l'autre pour définir les actions partagées qui constitueront le volet adaptation de la feuille de route de l'Isère.

Ces deux COP ont été de vrais succès par la forte mobilisation des acteurs du territoire, leur connaissance des enjeux climatiques et la grande qualité des échanges.

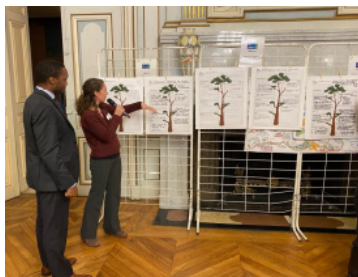
Je tiens à remercier très sincèrement les participants, représentants des collectivités, des services de l'État, acteurs économiques, de l'énergie, du bâtiment, chambres consulaires, associations... pour leur engagement dans cette démarche qui a permis de construire une feuille de route qui identifie des actions concrètes et opérationnelles, hiérarchisées, et qui seront suivies dans le temps.

Ces actions permettront à l'Isère d'être plus résiliente, mieux préparée pour préserver ses habitants, ses activités et ses milieux naturels face au changement climatique.

● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



Ateliers de la COP du 20 novembre 2025



Restitution des ateliers de la COP du 20 novembre 2025

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Isère](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales**.

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO₂, des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

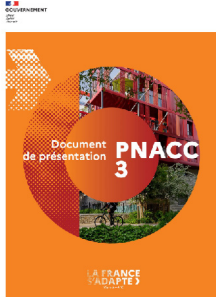
En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les [indicateurs COP](#) :



Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Dans le département de l'Isère, deux réunions ont été organisées, l'une le 2 juillet 2025, pour partager le diagnostic de vulnérabilité, définir les enjeux du territoire et identifier les priorités locales, l'autre le 20 novembre 2025, pour identifier collectivement des actions prioritaires d'adaptation qui constitueront la feuille de route de l'Isère.



Ateliers de la COP du 2 juillet 2025

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



LE CLIMAT EN 2050 EN ISÈRE

Source : données TRACC issues du [portail DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

Évolution de la température moyenne annuelle

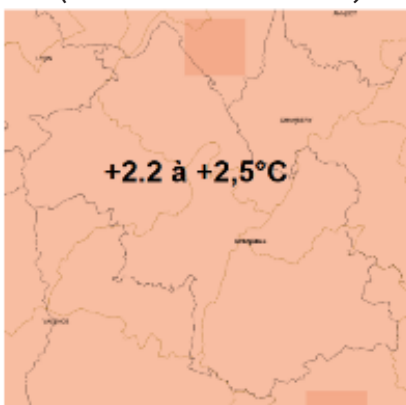
En Isère, la température moyenne annuelle a augmenté de +1,83 °C durant la dernière décennie (2015-2024), un constat cohérent avec les tendances observées au niveau national.

À l'horizon 2050, la température moyenne annuelle pourrait s'élever de +2,3 °C par rapport à la période 1976-2005.

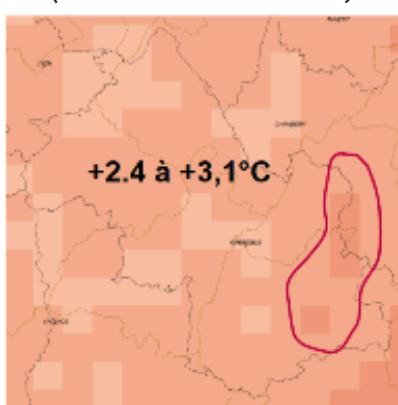
Bien que conforme à l'évolution régionale, le réchauffement attendu dans le département de l'Isère :

- apparaît légèrement plus marqué que la moyenne nationale ;
- est plus important en été qu'en hiver ;
- et se manifeste de façon accentuée dans les zones de montagne du département.

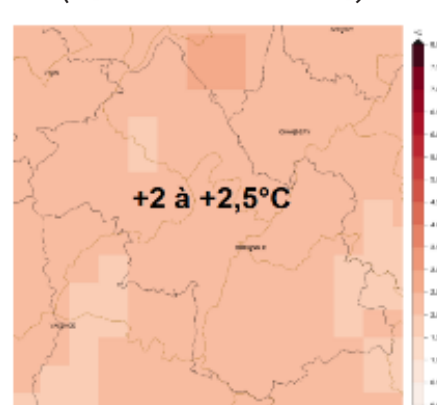
Réchauffement (année)
TRACC 2050 VS 1976-2005
(Médiane de l'ensemble)



Réchauffement (été)
TRACC 2050 VS 1976-2005
(Médiane de l'ensemble)



Réchauffement (hiver)
TRACC 2050 VS 1976-2005
(Médiane de l'ensemble)



La TRACC

Trajectoire de Référence d'Adaptation au Changement Climatique

La TRACC correspond à la trajectoire de réchauffement retenue par l'État pour la France métropolitaine, afin de permettre une avancée coordonnée des politiques d'adaptation au changement climatique sur l'ensemble du territoire.

Concernant l'indicateur de température moyenne, la valeur projetée à l'horizon 2050 s'appuie sur le scénario TRACC de +4 °C.

Il convient de comprendre la « valeur à 2050 » comme une moyenne calculée sur une période de 20 ans centrée sur 2050, c'est-à-dire entre 2040 et 2060.

Nombre moyen de jours avec une température maximale supérieure à 30 °C

À l'horizon 2050, selon le scénario TRACC et par rapport à la période de référence 1976-2005, l'évolution du nombre de jours où la température maximale dépasse 30 °C serait, en Isère :

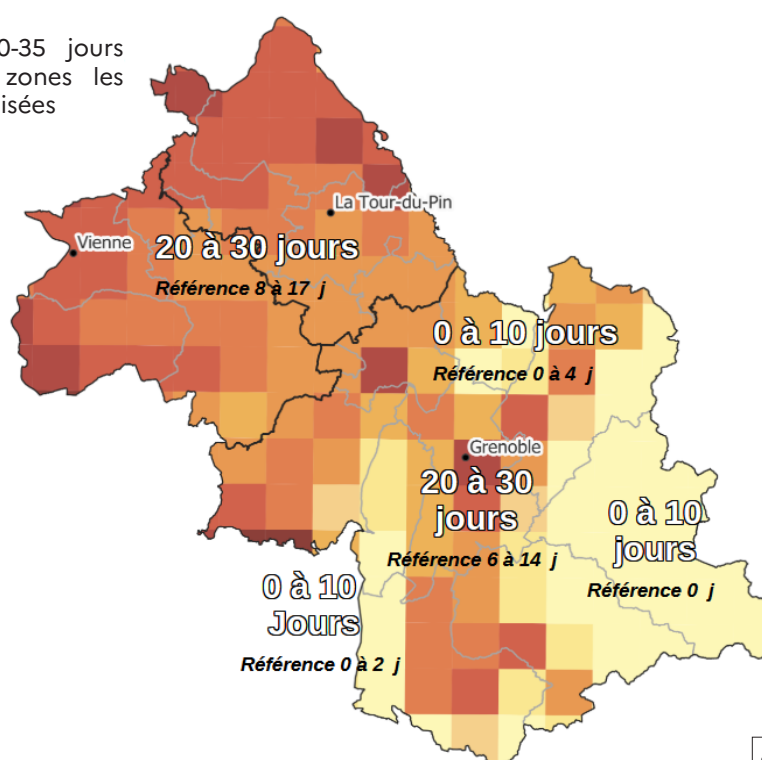
- au moins deux fois plus de journées chaudes en plaine et dans les zones de collines, pouvant

atteindre jusqu'à près de 35 jours dans les secteurs les plus urbanisés ;

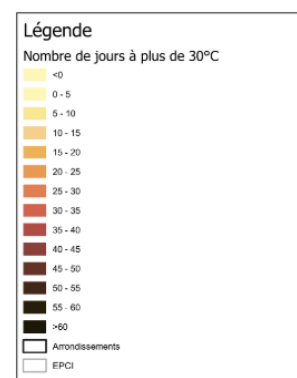
- l'apparition plus régulière de journées chaudes en moyenne montagne, chaque été, tandis que seule la haute montagne demeurerait globalement préservée de ce risque.

Nombre de jours à 2050 où la température maximale dépasse 30 °C en Isère

Jusqu'à 30-35 jours dans les zones les plus urbanisées



L'indicateur correspond à la valeur moyenne à horizon 2050, c'est-à-dire à la moyenne annuelle sur 2040-2060 (période de 20 ans autour de 2050) du nombre de jours où la température maximale est supérieure à 30°C. La valeur est donnée selon une maille de 8 par 8 km.



Valeur médiane en 2050
Référence 1976-2005

Source : SPGE
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG
Avril 2025

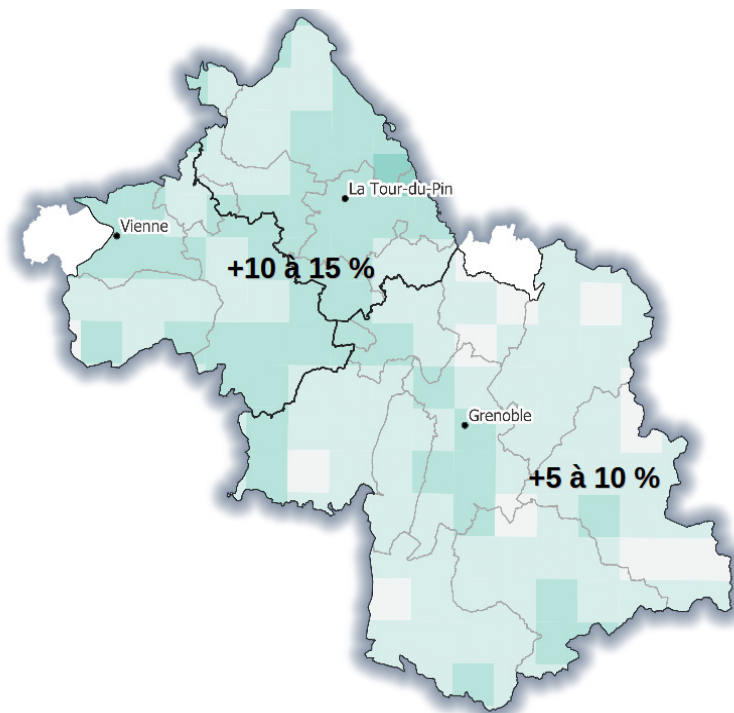
Évolution des précipitations et de l'intensité maximale

À l'horizon 2050, et par comparaison avec la période de référence 1976-2005, les précipitations extrêmes en Isère pourraient connaître une **légère hausse, comprise entre 5 et 15 %, avec une intensification plus marquée dans le Nord-Isère**. Dans le Sud du département, les projections demeurent plus incertaines, les modèles présentant des résultats plus contrastés.

Une augmentation des précipitations extrêmes pourrait renforcer l'intensité des inondations par débordement de cours d'eau ainsi que des inondations par ruissellement.

En zone de montagne, associée à une hausse du ratio pluie-neige et/ou à un apport accru lié à la fonte nivale, cette évolution pourrait conduire à une augmentation du risque de crues, de coulées de boues ou encore de laves torrentielles.

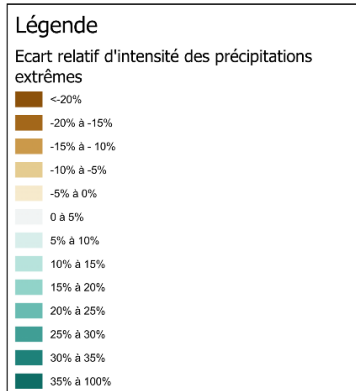
Évolution en Isère de l'intensité des précipitations extrêmes à 2050 par rapport à 1976-2005



L'indicateur correspond à la différence entre :

- la valeur moyenne annuelle sur 2040-2060 (période de 20 ans autour de 2050) de l'intensité des précipitations extrêmes ;
- la valeur moyenne sur la période de référence 1976-2005 de l'intensité des précipitations extrêmes.

L'intensité des précipitations extrêmes sur une année est définie comme le maximum de la quantité de précipitations journalière observable sur une année. La valeur est donnée selon une maille de 8 par 8 km.



Source : SPGE
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG
Avril 2025

Nombre moyen de nuits tropicales (températures minimales supérieures à 20 °C)

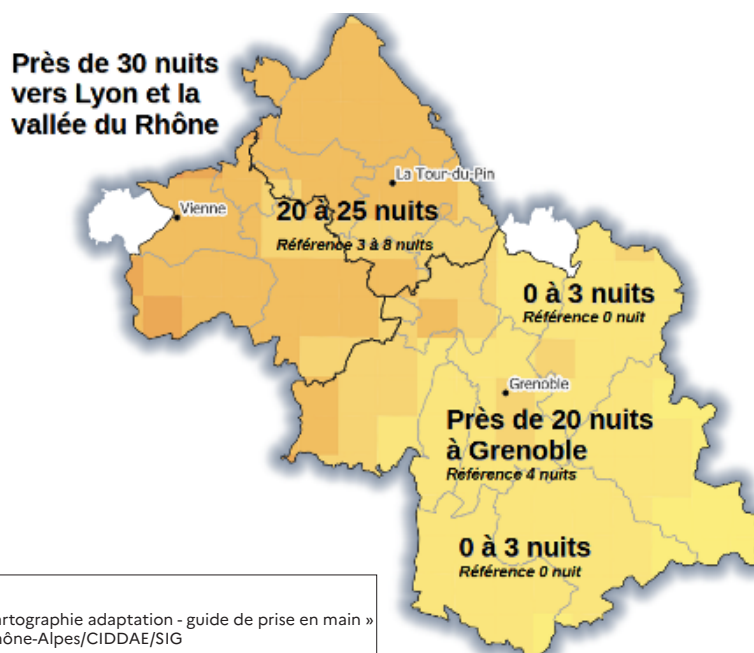
À l'horizon 2050, selon le scénario TRACC et par rapport à la période de référence 1976-2005, l'évolution du nombre de nuits tropicales en Isère serait la suivante :

- une multiplication par au moins quatre du nombre de nuits tropicales en plaine et sur les premières collines ;

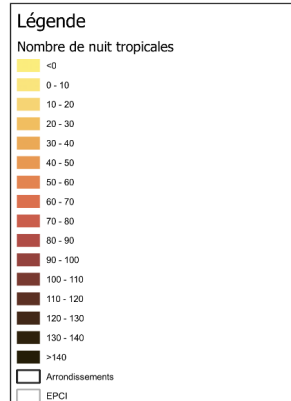
- environ 30 nuits tropicales par an dans les zones proches du Rhône et 20 nuits tropicales par an dans la région grenobloise, alors que ces épisodes restaient très rares dans le climat récent ;

- l'apparition de quelques nuits tropicales en moyenne montagne et sur les plateaux, territoires jusqu'ici épargnés, avec 0 à 3 nuits tropicales par an d'ici 2050.

Nombre de nuits tropicales à 2050 en Isère



Une nuit tropicale correspond à une nuit où la température minimale reste supérieure à 20°C. L'indicateur correspond à la valeur moyenne à horizon 2050, c'est-à-dire à la moyenne annuelle sur 2040-2060 (période de 20 ans autour de 2050) du nombre de jours où la température minimale est supérieure à 20°C. La valeur est donnée selon une maille de 8 par 8 km. La multiplication des nuits tropicales impacte la santé des personnes vulnérables, la productivité des actifs et les besoins en rafraîchissement des bâtiments résidentiels.



Valeur médiane en 2050
Référence 1976-2005

Source : SPGE
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG
Avril 2025

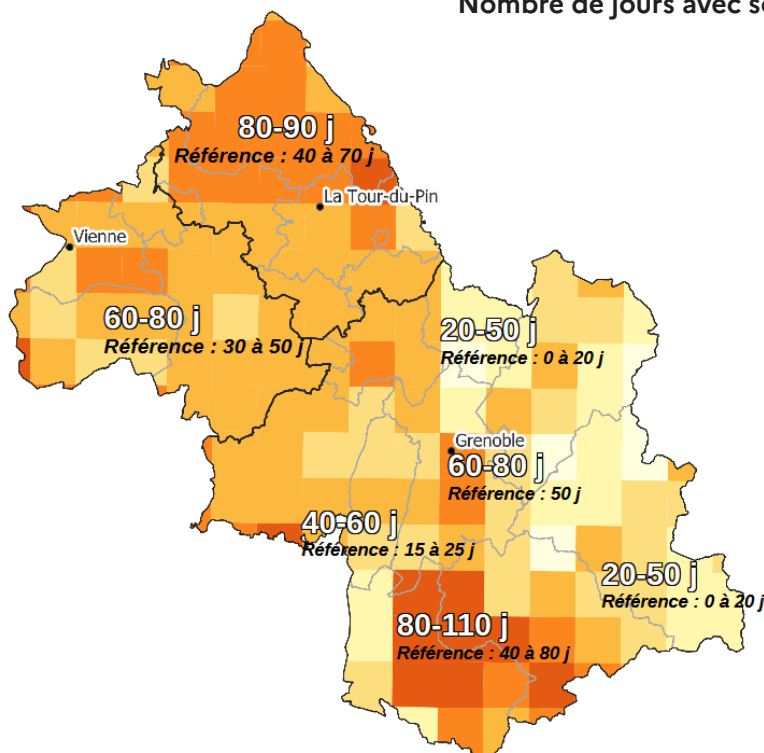
Évolution de l'humidité des sols

À l'horizon 2050, selon le scénario TRACC et par rapport à la période de référence 1976-2005, l'évolution du nombre de jours de sol sec* en Isère serait la suivante :

- une augmentation de 3 semaines à 1 mois de sols secs, aussi bien en plaine qu'en montagne ;
- jusqu'à près de 4 mois de sols secs en Sud-Isère, et environ 3 mois dans la région de Bourgoin-Jallieu.

Cette évolution résulte principalement de la hausse des températures, qui entraîne une augmentation de l'évaporation. Elle aurait un impact direct sur l'activité agricole, avec des sécheresses agricoles plus fréquentes, notamment en été et en automne.

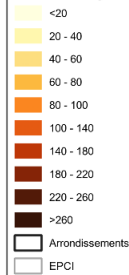
Nombre de jours avec sol sec en 2050



L'indicateur correspond à la valeur moyenne à horizon 2050 c'est-à-dire à la moyenne annuelle sur 2040-2060 (période de 20 ans autour de 2050) du nombre de jours avec un sol sec. On entend par sol sec un sol où la quantité d'eau disponible dans le sol est insuffisante par rapport aux besoins de la plante et à la photosynthèse, générant ce que l'on appelle une sécheresse agricole observable avec un faible niveau de précipitations et des températures élevées (et pas uniquement l'absence de précipitations). L'indicateur rend donc visible la fréquence observable en moyenne à 2050 d'un événement de type sécheresse agricole.

Légende

Nombre de jours avec un sol sec



Source : SPGE
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG
Avril 2025

* L'indicateur retenu correspond au nombre annuel de jours avec un sol sec.

On qualifie de sol sec un sol dont la quantité d'eau disponible est insuffisante pour répondre aux besoins des plantes et permettre une photosynthèse normale.

Cette situation engendre **une sécheresse agricole, liée à un faible niveau de précipitations combiné à des températures élevées - et non pas uniquement à l'absence de pluie.**

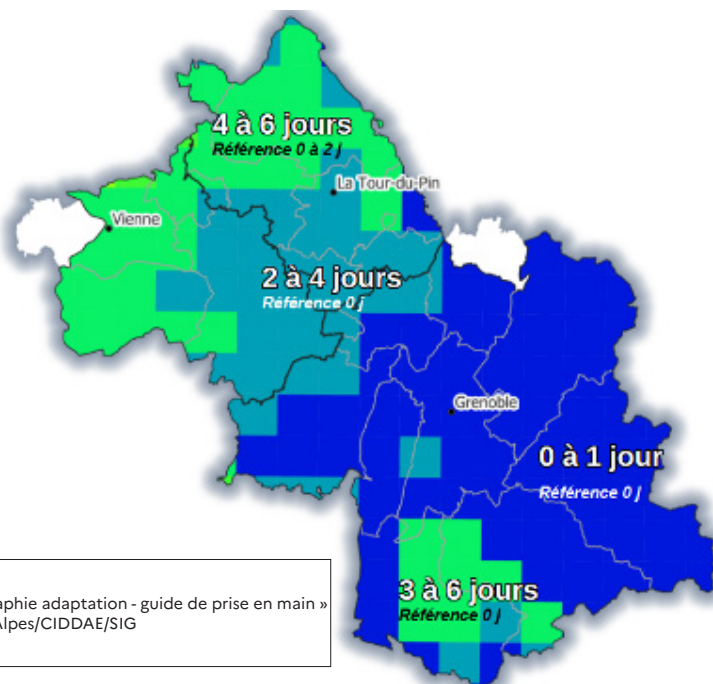
Évolution du risque feu de forêt

Selon le scénario TRACC et par rapport à la période de référence 1976-2005, l'évolution de la sensibilité Feu Météo* en Isère serait la suivante :

- **apparition de quelques jours par an à forte sensibilité (1 à 6 jours)** sur la majorité des zones de plaine et collines du Nord-Isère, le Bas Grésivaudan, le bassin grenoblois et le Trièves ;
- **en montagne, la sensibilité élevée resterait quasi inexistante**, avec au maximum 1 jour par an.

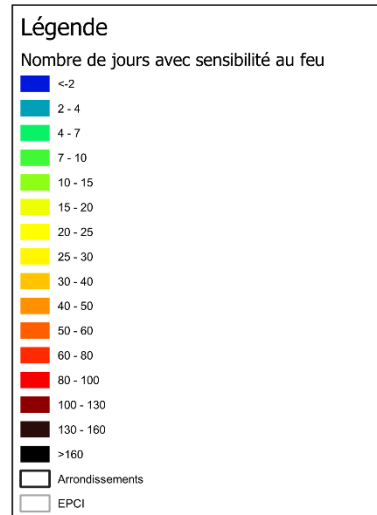
Cette évolution indique que le département pourrait connaître des conditions climatiques plus propices aux feux de forêt, contrairement à la situation actuelle où l'IFM élevé se limite à 1 ou 2 jours par an, uniquement dans l'axe du Rhône.

Nombre de jours à 2050 avec un Indice Forêt Météo élevé en Isère



Source : SPGE
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG
Avril 2025

L'indicateur correspond à la valeur moyenne à horizon 2050 c'est-à-dire à la moyenne annuelle sur 2040-2060 (période de 20 ans autour de 2050) du nombre de jours où par an l'Indice Feu Météo (IFM) est élevé. L'IFM est calculé à partir de données météorologiques (vitesse du vent, température de l'air, humidité, précipitations). Au delà d'un certain seuil, on considère que l'on est sur un risque élevé de départ et de propagation d'un feu de forêt.



Valeur médiane
en 2050
référence 1976-2005

L'indicateur d'évaluation du risque de feu de forêt

L'indicateur utilisé pour évaluer le risque de feu de forêt est l'Indice Forêt Météo (IFM). Il est calculé à partir de données météorologiques telles que la température, l'humidité de l'air, la vitesse du vent et les précipitations. Cet indice permet d'estimer dans quelle mesure les conditions météorologiques favorisent le déclenchement et la propagation d'un feu de forêt.

Évolution de l'enneigement

À l'horizon 2050, selon le scénario TRACC et par rapport à la période de référence 1976-2005, l'évolution de l'enneigement en Isère serait la suivante :

- **En moyenne montagne :**
 - perte d'environ un mois de période d'enneigement, concentrée au cœur de l'hiver ;
 - diminution d'environ 20 cm de la hauteur moyenne d'enneigement, soit une baisse d'un tiers par rapport à la période de référence.
- **En haute montagne :**
 - la réduction de l'enneigement est moins marquée.

Les conséquences possibles de cette évolution sont les suivantes :

- réduction et décalage des périodes, ainsi que des altitudes propices à la pratique du ski (hors damage et neige de culture) ;
- modification des régimes des cours d'eau de montagne ;
- étiages plus précoces et prolongés pour les cours d'eau à régime pluvio-nival.



Mer de nuages sur Trièves depuis le Vercors

● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

Enjeu 1 : Vulnérabilité des infrastructures de transport

Le changement climatique expose les infrastructures de transport routières, ferroviaires et fluviales, à des risques croissants. La hausse des températures moyennes annuelles, l'accroissement de l'intensité et de la fréquence des canicules, l'augmentation de l'intensité des inondations par débordement ou ruissellement, ainsi que l'augmentation des départs de feu peuvent engendrer de nombreuses menaces pour ces infrastructures, notamment :

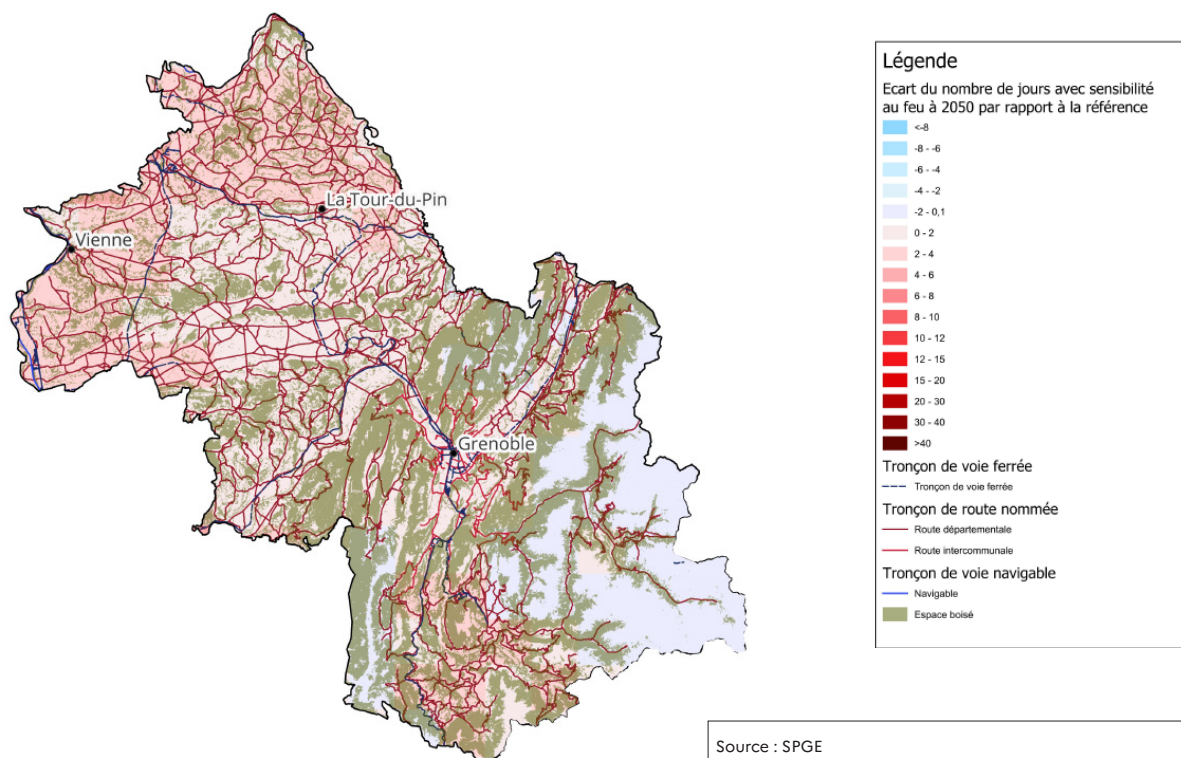
- la surchauffe, voire l'incendie, de composants électroniques et électriques des réseaux de transports, de télécommunication, et d'énergie, avec un risque de propagation des feux ;

- une dilatation accentuée des rails ;
- des interruptions de circulation, voire la destruction de tronçons d'infrastructures, à la suite d'inondations, de glissements de terrains ou d'éboulements.

En Isère, la cartographie ci-dessous croise le tracé des réseaux d'infrastructures routières, ferroviaires et navigables, avec les zones forestières et la sensibilité climatique au risque incendie à l'horizon 2050 (indice « Feu Météo France »).

Elle met en évidence **la vulnérabilité d'une partie du Nord-Isère, ainsi que des zones de montagne dans le Sud-Isère.**

Évolution à 2050 de la vulnérabilité des infrastructures de transport face au risque feu de forêt en Isère



Source : SPGE
 Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »
 DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG
 Avril 2025

**Priorité d'adaptation :**

- **Réduire la vulnérabilité des infrastructures de transport, notamment face à l'augmentation du risque incendie, en particulier dans les zones de montagne ou moins maillées**

Dans les territoires enclavés ou peu desservis, qui deviennent de plus en plus exposés aux risques naturels, notamment aux incendies, il convient de :

- mettre en place une solidarité et une coopération entre les différents territoires (gouvernance inter-territoriale pour préparer et organiser les secours mais aussi adapter les infrastructures) face au risque incendie, mais également face au risque inondation, aux éboulements ou encore la rupture d'approvisionnement énergétique ;
- insuffler et partager une culture et une mémoire du risque.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 30 : Assurer la résilience des transports et des mobilités

Enjeu 2 : Vulnérabilité de l'aménagement face au changement climatique en particulier dans les zones de montagne

Le changement climatique affecte l'aménagement des territoires, notamment en raison :

- de vagues de chaleur plus intenses, plus fréquentes et plus précoces, auxquelles les milieux urbains - plus chauds que les zones rurales, surtout la nuit - sont particulièrement sensibles (traité en enjeu 5) ;
- d'une augmentation des inondations par ruissellement et/ou débordement, en raison de l'augmentation de l'intensité des épisodes de pluies extrêmes.

Le département de l'Isère a la particularité d'avoir des territoires fortement minéralisés (c'est le cas par exemple des centralités urbaines de la métropole grenobloise, de l'agglomération de Vienne ou encore de Bourgoin-Jallieu), ce qui les rend très vulnérables

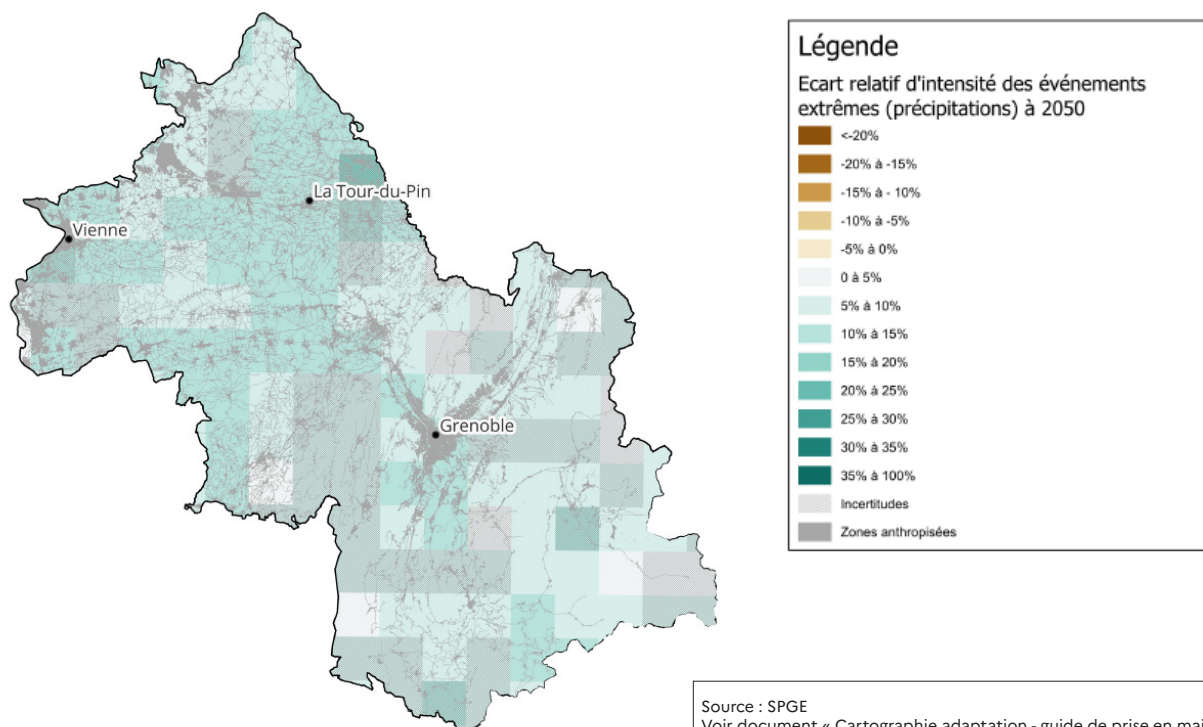
aux fortes chaleurs. Le département comprend également de vastes territoires de montagne, où les conditions climatiques futures pourraient favoriser l'apparition de phénomènes de laves torrentielles, comme ceux survenus à La Bérarde.

La cartographie ci-dessous croise :

- l'évolution à l'horizon 2050 de l'intensité des précipitations extrêmes ;
- les zones anthropisées ;
- les zones en gris présentant une incertitude, correspondant à une moindre convergence des résultats donnés par les modèles.

Elle met en évidence la vulnérabilité de la métropole de Grenoble, ainsi que celles des territoires du Nord-Isère.

Évolution à 2050 de l'intensité des précipitations extrêmes en Isère



Source : SPGE
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG
Avril 2025

Priorité d'adaptation :

- **Réduire la vulnérabilité de l'aménagement face au changement climatique, en particulier dans les zones de montagne**

Cette priorité consiste à :

- Engager une réflexion systémique dans le cadre de l'aménagement, intégrant le climat futur, les solidarités entre territoires urbains et de montagne, ainsi que la résilience des services publics ;
- Promouvoir largement des solutions d'aménagements fondés sur la nature (rôle des arbres, des prairies...);
- Associer les citoyens aux choix d'aménagements du territoire afin d'améliorer leur acceptabilité.

Les territoires les plus concernés sont : les zones situées en aval des barrages, les espaces de montagne particulièrement exposés aux effets du changement climatique, ainsi que les vallées où se concentrent infrastructures et réseaux.

Si cette priorité peut s'appliquer à de nombreuses zones du département, les actions qui en découlent sont à décliner par chaque collectivité.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 6 : Protéger la population des risques naturels en montagne, notamment des risques glaciaires et périglaciaires
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique

Enjeu 3 : Vulnérabilité des milieux naturels face au stress hydrique (dans les zones de haute et moyenne montagne en particulier) et au risque incendie (forêt du Nord-Isère en particulier)

En Isère, le changement climatique a des impacts particulièrement marqués sur les forêts :

- **risque d'incendie accru** : les conditions climatiques deviennent plus favorables au départ et à la propagation des feux de forêt sur la majorité des zones de plaine et de collines du Nord-Isère, du Bas-Grésivaudan, du bassin grenoblois et du Trièves ;
- **stress hydrique accru** : l'augmentation des températures et l'intensification des sécheresses entraînent des besoins en eau plus élevés, avec comme conséquence une augmentation du stress hydrique des forêts ;

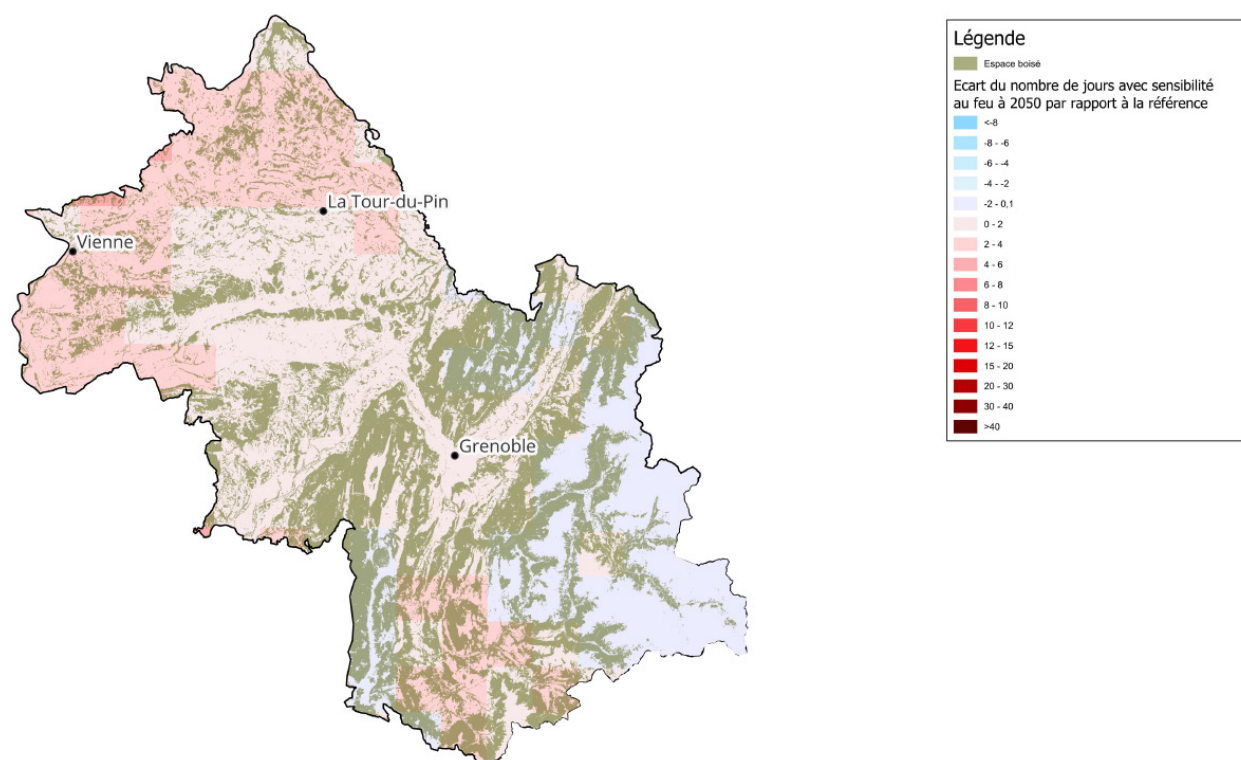
- **dépérissement forestier** : il résulte de deux facteurs principaux :

- l'adoucissement des hivers et la hausse des températures, qui favorisent la prolifération de certains ravageurs, comme le scolyte de l'épicéa ;
- l'augmentation du stress hydrique, qui affaiblit les capacités de défense des arbres.

La cartographie ci-dessous illustre la vulnérabilité des espaces boisés face à l'augmentation des feux de forêt. Elle croise les espaces boisés avec l'augmentation, à l'horizon 2050, du nombre de jours où les conditions climatiques favorisent le départ de feux.

Elle met en évidence une vulnérabilité particulièrement marquée dans le Nord-Isère, ainsi que dans le Trièves et en Matheysine.

Vulnérabilité des espaces boisés par rapport à l'évolution à 2050 du risque feu de forêt



Source : SPGE
 Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »
 DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG
 Avril 2025

Priorité d'adaptation :

• **Gérer durablement les forêts**

L'ensemble des milieux naturels de l'Isère est vulnérable au changement climatique. C'est le cas plus particulièrement de la haute montagne qui est fortement affectée par la fonte des glaces, tandis que les prairies alpines sont sensibles et peu adaptées aux épisodes de sécheresse.

La forêt iséroise devient un nouveau territoire sensible aux incendies pour plusieurs raisons :

- elle est relativement mal entretenue, car en grande partie privée et très morcelée ;
- ses peuplements sont mal adaptés au stress hydrique – elle subit une forte fréquentation touristique, de loisirs et d'exploitation.

Même en l'absence de conditions climatiques favorables aux feux de forêts, les territoires de montagne restent vulnérables, notamment en raison d'accès difficiles et d'une surfréquentation estivale, qui peut être à l'origine de départs de feux liés aux bivouacs.

L'ensemble de ces éléments rend la forêt iséroise vulnérable aux incendies, particulièrement sur les massifs du Grésivaudan, de la Chartreuse, du Trièves, de la Matheysine, mais aussi dans le Bas Dauphiné et l'Isère Rhodanienne.

Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire de mieux structurer la filière bois et sa gouvernance, gérer les dépérissements et mettre en place des mesures de protection, élaborer des plans de fréquentation pour limiter les risques liés aux activités humaines...

Ces actions permettront de renforcer la résilience des forêts iséroises face aux incendies et aux effets du changement climatique.

Enjeu 4 : Vulnérabilité du tourisme et des activités économiques des stations de montagne face à la diminution de l'enneigement

En Isère, le changement climatique se traduit par une diminution de la période d'enneigement, particulièrement dans les stations de moyenne montagne. Cette évolution peut compromettre la pérennité des territoires de montagne où le tourisme de neige constitue une part importante de l'activité économique.

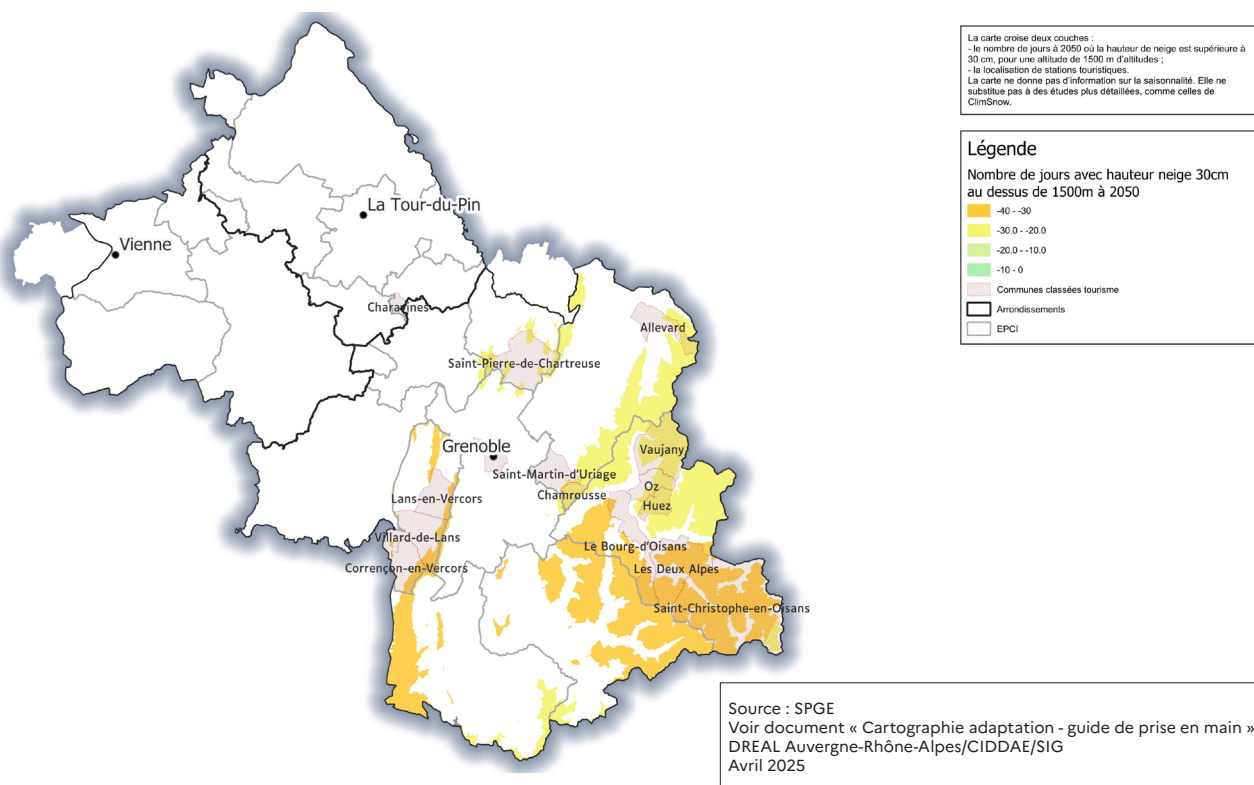
La cartographie ci-dessous illustre la vulnérabilité des stations de montagne à la diminution de l'enneigement. Elle croise l'évolution à l'horizon 2050 de l'enneigement (nombre de jours où la hauteur de

neige dépasse 30 cm, à plus de 1500 m d'altitude), avec la localisation des communes classées « tourisme ».

Elle met en évidence des évolutions particulièrement marquées dans le Vercors, mais également en Chartreuse, où la diminution de l'enneigement est déjà importante.

Cette carte n'est qu'indicative : elle ne fournit pas d'information sur la saisonnalité et ne se substitue pas à des études plus détaillées telles que les projections d'enneigement ClimSnow.

Vulnérabilité des stations de montagne de l'Isère par rapport à la diminution de l'enneigement à 2050



Priorité d'adaptation :

- **Faire évoluer l'offre touristique de montagne face à la diminution de l'enneigement**

Le tourisme de montagne est confronté à plusieurs difficultés cumulatives : perte d'enneigement, tensions sur la ressource en eau (en quantité et en qualité), pressions sur les ressources naturelles et le foncier, perte de biodiversité et exode urbain saisonnier, accentuation de l'ensemble des risques naturels (incendie, inondations, éboulements).

Il s'agit donc de :

- poursuivre la transition et préparer l'avenir des stations de moyenne montagne, particulièrement impactées par la baisse de l'enneigement ;
- gérer la surfréquentation des espaces de fraîcheur ;
- ralentir les écoulements en montagne pour mieux capter l'eau dans les sols et ce faisant prévenir les inondations ;
- préserver les espaces pastoraux et leur rentabilité économique.

Si l'adaptation du tourisme de montagne constitue le levier principal, cette priorité est également liée à d'autres leviers :

- ralentissements des écoulements sur sols agricoles et artificialisés ;
- adaptation de l'agriculture et de la forêt, restauration des milieux.

Bien que cette priorité soit applicable à l'ensemble des territoires de montagne du département, les actions concrètes qui en découlent doivent être déclinées et mises en œuvre par chaque collectivité.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme

Enjeu 5 : Vulnérabilité des populations exposées à la chaleur en particulier dans les zones urbaines

Certaines populations sont particulièrement vulnérables aux fortes chaleurs, pour des raisons :

- physiologiques : très jeunes, maladies et grand âge, travailleurs exposés à la chaleur en extérieur ou en intérieur, femmes enceintes, personnes en situation de handicap ou de précarité ;
- d'expositions : conditions de vie, conditions de travail, conditions sociales.

Les territoires les plus sensibles sont les milieux urbains ou périurbains, notamment les zones les plus minéralisées ainsi que celles qui concentrent des populations vulnérables.

En Isère, comme dans le reste de l'Europe, le changement climatique se traduit par des vagues de chaleurs plus intenses, fréquentes et précoces. Ce phénomène va rendre plus prégnant le phénomène des îlots de chaleur urbains (ICU), c'est-à-dire l'augmentation des températures de l'air et des surfaces dans les centres-villes par rapport aux périphéries, surtout la nuit.

Les conséquences peuvent être importantes :

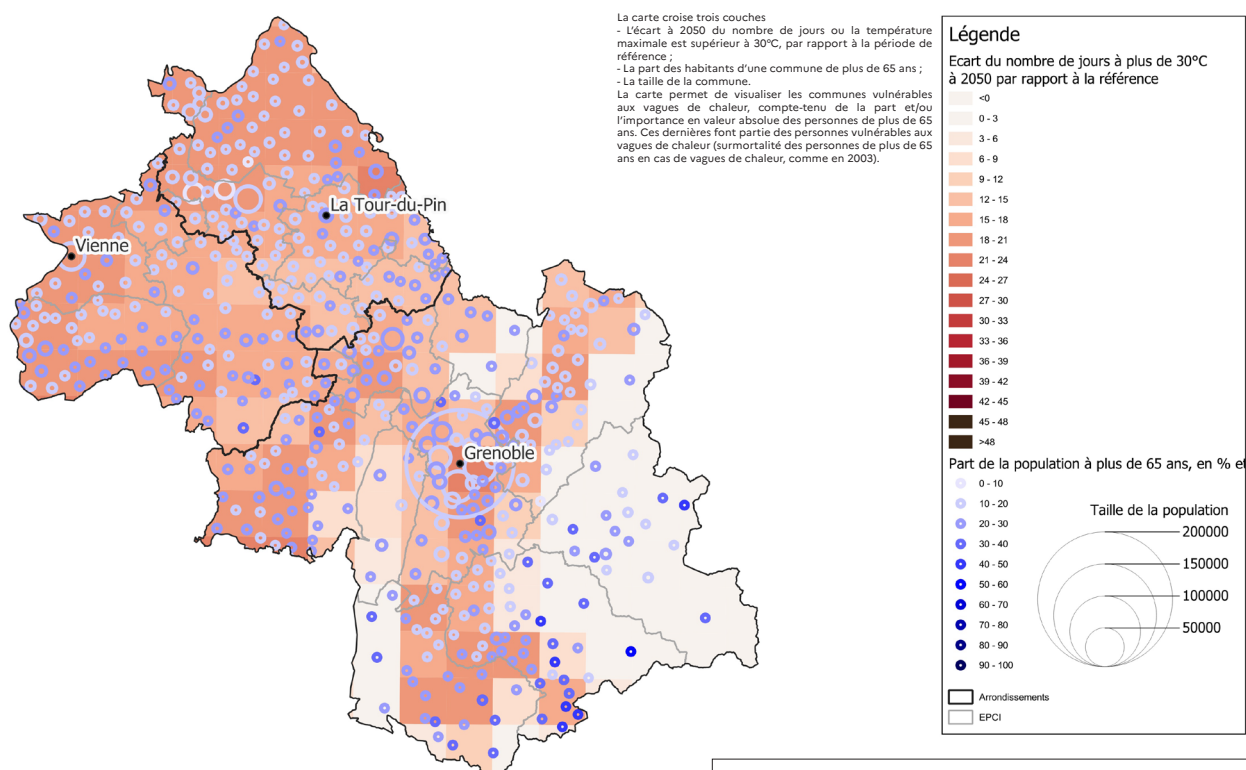
- surmortalité et risques accrus pour les personnes vulnérables ;
- augmentation de la consommation énergétique liée à la hausse du recours à la climatisation et aux dispositifs de rafraîchissement.

La cartographie ci-dessous illustre l'exposition des personnes âgées à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30 °C prévue pour 2050. Elle combine trois données :

- l'écart du nombre de jours à plus de 30° C à l'horizon 2050 ;
- la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans par commune ;
- la population totale de la commune.

Cette analyse met en évidence une vulnérabilité particulièrement élevée dans la métropole grenobloise (en raison d'une proportion importante de personnes âgées) et à Vienne.

Vulnérabilité des communes de l'Isère face à l'évolution à 2050 du nombre de jours de fortes chaleurs



Source : SPGE
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG
Avril 2025

**Priorité d'adaptation :**

- **Renaturer les villes et réduire les effets d'îlots de chaleur**

Sur le plan opérationnel, il s'agit :

- à court terme : de mettre en place des alternatives concrètes pour réduire l'exposition des personnes vulnérables aux fortes chaleurs : revégétalisation et création de lieux de fraîcheur ; accès facilité à des lieux rafraîchis ; aménagements des horaires de travail et de transport ; maintien et renforcement du lien social pour éviter l'isolement des personnes vulnérables (prévenir l'effet « ghetto climatique »).
- à plus long terme : de mieux articuler et intégrer la prospective climatique dans la planification communale et intercommunale, en veillant à la renaturation et au rafraîchissement des espaces urbains, à l'équité sociale et aux solidarités entre zones urbaines et zones de montagne...

Bien que la priorité s'applique à l'ensemble des zones urbaines du département, les actions concrètes doivent être adaptées et mises en œuvre par chaque collectivité.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 11 : Adapter les conditions de travail au changement climatique en renforçant les obligations de prévention des employeurs
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique

Enjeu 6 : Vulnérabilité des bâtiments exposés aux fortes chaleurs en particulier dans les villes centres, les établissements recevant du public vulnérables (établissements de santé) mais aussi les logements des années 60 et 70

En Isère, comme dans le reste de l'Europe, le changement climatique entraîne des vagues de chaleur plus intenses, fréquentes et précoces. Dans le secteur du bâtiment, ces changements se traduisent par :

- une consommation énergétique accrue due à un recours plus important à la climatisation ;
- une diminution du confort d'été intérieur, augmentant les risques pour la santé, en particulier pour les populations vulnérables.

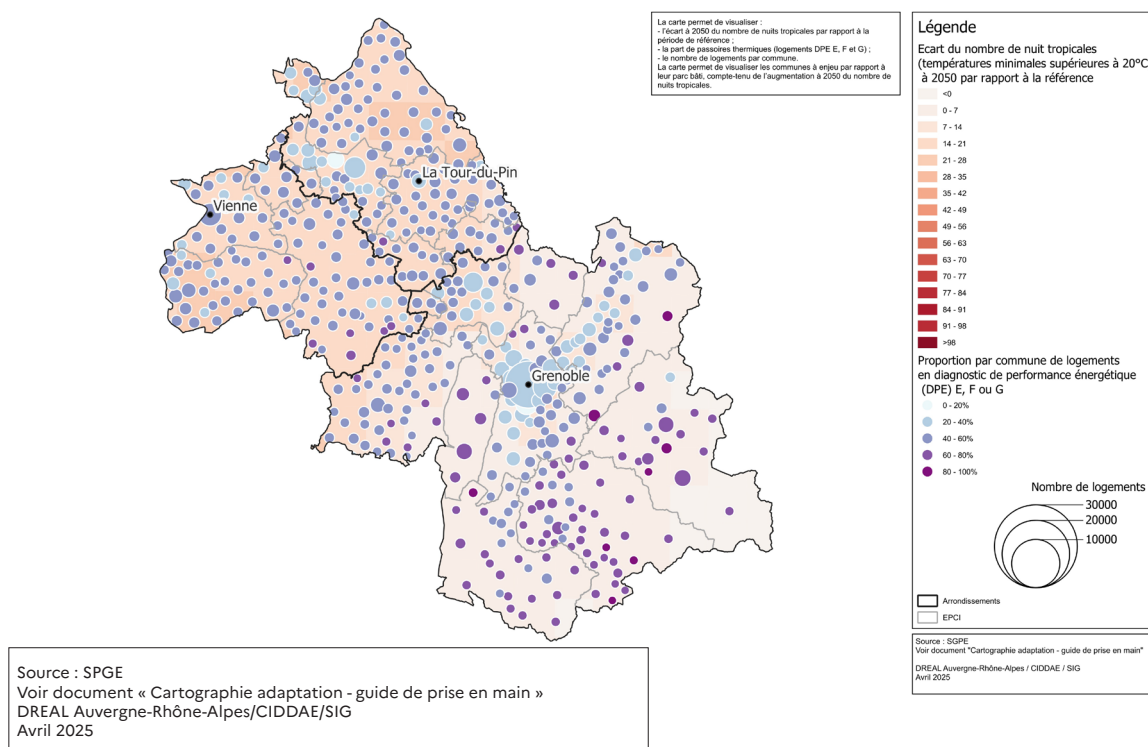
Ces impacts touchent particulièrement les bâtiments classés énergétiquement E, F ou G, qui peuvent devenir de véritables « bouilloires thermiques » durant les périodes de forte chaleur.

La cartographie ci-après combine :

- l'écart à 2050 du nombre de nuits tropicales ;
- la proportion de bouilloires thermiques (bâtiments classés E, F ou G) par commune ;
- la population de chaque commune.

Elle permet d'identifier les communes les plus exposées, notamment Grenoble et les communes du Nord-Isère, afin de prioriser les actions de rénovation et de construction favorisant le confort d'été.

Vulnérabilité des communes de l'Isère par rapport à l'augmentation à 2050 du nombre de nuits tropicales



Priorité d'adaptation :

- **Intégrer le confort d'été dans la rénovation et la construction de bâtiments**

Le bâti isérois est exposé à de nombreux risques :

- en montagne : risques glaciaires ou périglaciaires, avalanches, éboulements et glissements de terrain ;
- en fond de vallée : inondations ;
- sur les coteaux : incendies ;
- dans les zones urbaines : canicule.

Si la prévention des risques naturels protège déjà une grande partie des constructions, elle doit être réévaluée au regard du changement climatique. En parallèle, il est prioritaire d'adapter les bâtiments aux fortes chaleurs, en particulier les passoires thermiques ou les bâtiments accueillant des populations sensibles.

Cette priorité concerne de nombreuses constructions dans tout le département. Les actions concrètes doivent être déclinées localement par chaque collectivité.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 49 : Poursuivre et renforcer l'éducation au climat dans l'enseignement scolaire et dans les cursus de l'enseignement supérieur

Enjeu 7 : Vulnérabilité de l'agriculture face à l'augmentation du nombre de jours de sécheresse, en particulier dans le Trièves et la Matheysine et les zones de monoculture agricole, et vulnérabilité de l'apiculture face à la chute de biodiversité

Le changement climatique se traduit par une hausse des températures associée à une variabilité plus forte des précipitations au cours de l'année. Cela entraîne des sécheresses estivales de plus en plus intenses et des épisodes de précipitations extrêmes plus fréquents, avec des impacts significatifs sur les systèmes agricoles :

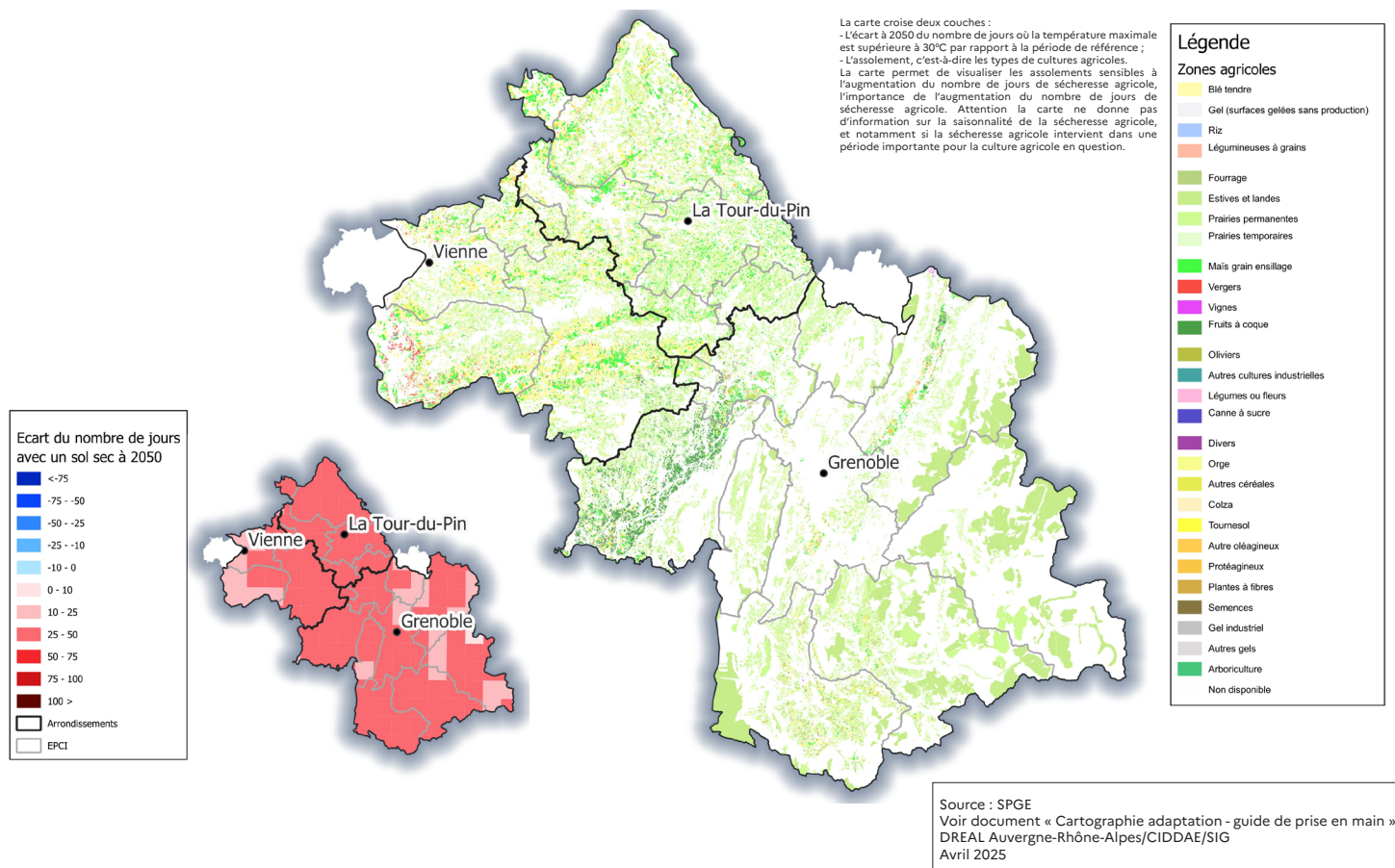
- accroissement des risques naturels : destruction des outils de travail, en particulier en arboriculture ;
- impact direct sur les productions animales (stress thermique et baisse de performance) et végétales

(diminution des rendements et apparition de nouveaux ravageurs).

La fragilisation des systèmes agricoles est renforcée par des impacts indirects tels que la perte de biodiversité (baisse de pollinisation) ou encore la pollution à l'ozone (impact négatif sur les rendements).

La cartographie ci-dessous illustre l'exposition des différentes cultures à l'augmentation prévue à l'horizon 2050 du nombre de jours avec un sol sec.

Vulnérabilité de l'agriculture en Isère face à l'augmentation du nombre de jours avec un sol sec



 **Priorité d'adaptation :**

- **Adapter les filières et les exploitations agricoles**

Sur le plan opérationnel, il s'agit de :

- à court terme : revoir les pratiques agricoles et promouvoir la diversification des systèmes de productions agricoles ;
- à plus long terme : adapter les cultures et les filières au changement climatique en privilégiant des variétés sobres en eau et résistantes aux fortes chaleurs et des pratiques visant à sécuriser la souveraineté alimentaire du département.

Bien que cette priorité soit pertinente à l'échelle de tout le département, le Trièves et la Matheysine sont les zones les plus exposées. Les actions concrètes doivent être territorialisées et adaptées aux spécificités locales.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone



Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 14 actions prioritaires ont été déterminées collectivement, lors des ateliers partenariaux organisés dans le cadre de la COP du 20 novembre 2025.

Elles sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

Légende des fiches actions



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



ISÈRE



**LES ACTIONS
DÉPARTEMENTALES**

Réduire la vulnérabilité des infrastructures de transport, notamment face à l'augmentation du risque incendie, et en particulier dans les zones de montagne ou moins maillées

Priorité d'adaptation

ACTION

AMÉLIORER L'IDENTIFICATION DES INFRASTRUCTURES VITALES ET DES POINTS DE VULNÉRABILITÉ



Pilotes

- Collectivités territoriales
- Services de l'État

Contributeurs

- Gestionnaires des réseaux
- Experts du risque
- Acteurs spécifiques
- Citoyens
- Lanceurs d'alerte
- Météo France

Mise en œuvre



L'objectif est permanent et sans délai. De nombreux diagnostics et actions sont déjà connus et mis en place par tous les acteurs séparément. L'objectif est de mettre en commun sans attendre pour mieux agir.

Impact ★★★★★
Faisabilité ★★★★★

Description de l'action

- ➔ Améliorer les connaissances des axes essentiels relevant de chaque type d'infrastructures (de transport, de télécommunications, d'eau et d'énergie)
- ➔ Identifier les points noirs existants pour chaque type d'infrastructures : parties du réseau déjà vulnérables ou d'importance stratégique pour une zone donnée
- ➔ Croiser ces connaissances avec celles des risques existants et connus sur les territoires concernés puis les compléter avec les projections climatiques à 2050 de la TRACC faisant émerger ainsi de nouvelles zones de risque
- ➔ Mieux diffuser l'information sur la mémoire du risque (catastrophes naturelles passées), connaissance du coût et de l'impact financier des actions à mener versus coût de l'inaction

Conditions de succès

- Partage des diagnostics de vulnérabilité déjà réalisés (réseaux et risques) et également des projections climatiques de Météo France, notamment auprès des gestionnaires de réseaux
- Renforcement de la coordination entre les différents acteurs, dans des actions collectives concrètes comme l'actualisation des PCA (Plan de Continuité d'Activité)

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

Priorité d'adaptation

Réduire la vulnérabilité des infrastructures de transport, notamment face à l'augmentation du risque incendie, et en particulier dans les zones de montagne ou moins maillées

ACTION

ACCOMPAGNER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DANS L'ACCEPTATION DE NE PAS AVOIR DES SERVICES (ROUTIERS, ÉNERGÉTIQUES...) TOUTS LES JOURS DE L'ANNÉE



Pilotes

- À définir

Contributeurs

- Territoires (communes et intercommunalités)
- Services de l'État
- Gestionnaires de réseau

Mise en œuvre



Lors de procédures types PCIS, PCAET, etc.

Impact ★ ★ ☆

Faisabilité ★ ★ ★

Description de l'action



Sensibiliser les populations par rapport aux événements extrêmes, à leurs impacts sur les territoires, ainsi qu'à la manière dont le changement climatique peut amener à des risques de plus grande ampleur voire inédits



Communiquer et expliquer à la population tout ce qui a été mis en place, et rassurer sur le fait que beaucoup de situations sont déjà pensées



Préparer la population aux situations de crise pour éviter la colère et la surenchère émotionnelle



Toujours donner l'information en cas de crise (de l'amont à l'aval)



Sensibiliser aux délais nécessaires au rétablissement des infrastructures

Conditions de succès

- Travailler collectivement
- Associer la population
- Adapter l'action aux territoires urbains ou ruraux

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

**Priorité
d'adaptation**

Réduire la vulnérabilité de l'aménagement face au changement climatique, en particulier dans les zones de montagne

ACTION**FORMER LES ÉLUS LOCAUX À LA CULTURE DU RISQUE ET SES ÉVOLUTIONS EN TERMES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (NOUVELLES ÉQUIPES 2026)****Pilotes**

- Collectivités
- État

Contributeurs

- Associations des maires (AMI, AMRI, etc.)
- Structures d'ingénierie locales

Mise en œuvre

- 1er semestre 2026 : échéance du post-élections municipales pour les nouvelles équipes élues
- Puis à conduire au fil de l'eau, des nouvelles connaissances, besoins des territoires...

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

Concevoir et valoriser une mallette des outils disponibles sur la base des ressources de formation/ sensibilisation existantes (ateliers, jeux, conférences, retex, visites terrain, etc.)



Mettre en relation les élus avec ceux d'autres territoires aux problématiques similaires comme grands témoins et organiser du partage d'expérience



Réfléchir à des ambassadeurs d'élus pour témoigner et sensibiliser les autres élus

Conditions de succès

- Avoir des formats didactiques, pédagogiques, percutants
- Associer élu et technicien en binôme, notamment sur les petites communes

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogues



**Priorité
d'adaptation**

Réduire la vulnérabilité de l'aménagement face au changement climatique, en particulier dans les zones de montagne

ACTION**DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DE LA VULNÉRABILITÉ DE NOTRE TERRITOIRE****Pilotes**

- À définir

Contributeurs

- Collectivités
- Services de l'État
- Membres du corps scientifique (établissements publics, techniciens, etc.)

Mise en œuvre

À l'échelle du mandat

Impact ★ ★ ☆
Faisabilité ★ ★ ★

Description de l'action

Développer un système de modélisation des risques (pour ceux qui sont modélisables de manière fiable), identifiant les types de risques cartographiquement en fonction du territoire, à horizon 2050 dans un scénario TRACC



Concevoir une plateforme en ligne de partage des données et études



Élaborer et publier des cartes dynamiques voire des plateformes en ligne, sur des aléas identifiés sur la base des modèles précités, après avoir clarifié le degré de diffusion de cartes de ce type

Conditions de succès

- Clarifier la manière dont les modèles s'articulent avec une connaissance qui, actuellement, ne prend pas encore en compte cette question
- Acceptabilité d'une telle connaissance, pouvant fortement impacter l'aménagement

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

**Priorité
d'adaptation**

Réduire la vulnérabilité de l'aménagement face au changement climatique, en particulier dans les zones de montagne

ACTION**RENFORCER LES CAPACITÉS D'ADAPTATION DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES : LES PRÉSERVER ET LES RESTAURER****Pilotes**

- Services de l'État (instructeurs)
- Département (ingénierie, accompagnement technique des Gémapiens)
- Gémapiens (collectivités, syndicats de rivière...)

Contributeurs

- Financeurs (Etat, collectivités, Agence de l'eau)
- Castors
- Bureaux d'études
- Comités de rivières

Mise en œuvre

Le plus tôt possible, dès aujourd'hui

Impact 

Faisabilité 

Description de l'action**Étudier et délimiter les milieux humides ainsi que les espaces de bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau (espaces nécessaires à un cours pour assurer correctement ses fonctionnalités)****Maîtriser le foncier au niveau des EBF :**

- en intégrant des zones protégées lors de la révision ou de la modification des PLU(i) ;
- en formant les services instructeurs des autorisations d'urbanisme.

**Restaurer les EBF des cours d'eau et milieux humides en rendant aux cours d'eau leurs possibilités d'adaptation, via :**

- le développement des solutions fondées sur la nature ;
- la recolonisation du castor ;
- l'accompagnement technique des projets.

**Proposer des financements aux GEMAPIens pour réaliser les actions ci-dessus****S'appuyer sur les Plans de Gestion Stratégique des Zones Humides****Conditions de succès**

- Définir la gouvernance et le rôle de chacun
- Donner des moyens suffisants aux Gémapiens

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

**Priorité
d'adaptation**

Gérer durablement les forêts

ACTION**ÉTABLIR/DÉPLOYER DES PLANS DE MASSIFS FORESTIERS POUR LA DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE****Pilotes**

- EPCI ou État

Contributeurs

- ONF
- Collectivités
- SDIS, DDT, préfecture, Parc et COFOR
- Département
- Forêt privée
- CNPF ou autres représentants

Mise en œuvre

- À intégrer dans le PDPFCI (Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie) à la suite des élections municipales 2026
- Objectif de mise en place rapide sous 3 ans

Impact

Faisabilité

Description de l'action

- Développer les connaissances et cartographies des aléas, ressource en eau et dessertes
- Définir une stratégie d'équipement/aménagement à l'échelle du massif forestier permettant de lutter contre les incendies tout en s'assurant de respecter les milieux naturels présents
- Intégrer cette stratégie au Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI)
- Prioriser sur les massifs les plus exposés (aléa incendie, fort manque d'eau, pression anthropique forte ; interface ville forêt)

Conditions de succès

- Déployer un relais des collectivités aux citoyens
- Mobilisation et adhésion des élus et usagers

**Besoins de court terme
pour accélérer**

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

Priorité d'adaptation

Faire évoluer l'offre touristique de montagne face à la diminution de l'enneigement

ACTION

RÉALISER DES DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ DES STATIONS DE MONTAGNE



Pilotes

- Commissariat de massifs pour la coordination d'ensemble et l'impulsion
- ADEME pour les outils
- Chambres pour l'accompagnement des entreprises et agriculteurs
- Collectivités territoriales pour inciter les particuliers à faire les diagnostics

Contributeurs

- Entreprises
- Commerces
- Particuliers (logements)
- Agriculteurs
- Artisans
- Etc.

Mise en œuvre



Au plus vite, l'action est facilitée car nous disposons de plus en plus de prévisions sur le changement climatique

Impact ★★★★★
Faisabilité ★★★★★

Description de l'action

- ➔ Évaluer la vulnérabilité au changement climatique des activités historiques et des nouvelles activités qu'il est prévu de développer
- ➔ Définir les vulnérabilités actuelles (enneigement manquant, hausse du foncier) et renseigner les vulnérabilités nouvelles (éboulement, sécheresse, etc.)
- ➔ Identifier les pistes d'accompagnement et les actions à engager dans ces diagnostics
- ➔ Évaluer les effets dominos et les effets en chaîne de vulnérabilité d'acteurs successifs

Conditions de succès

- Avoir accès aux outils de diagnostics de l'ADEME
- Créer des compétences pour les collectivités territoriales

Besoins de court terme pour accélérer

- Allouer des aides pour financer ces diagnostics
- Mobiliser les assureurs pour financer ces diagnostics (prévention)

Priorité d'adaptation

Faire évoluer l'offre touristique de montagne face à la diminution de l'enneigement

ACTION

ACCOMPAGNER LES STATIONS DANS LEUR DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE (NOTAMMENT DES HÉBERGEMENTS)



Pilotes

- Collectivités support des stations

Contributeurs

- Acteurs économiques
- Citoyens organisés en association
- Acteurs extérieurs intervenant sur les stations (les institutionnels comme les intercommunalités ; PNR, citoyens résidents secondaires, etc.)

Mise en œuvre



- Dès à présent : ingénierie d'appui (Avenir Montagnes Ingénierie, Espaces Valléens)
- En priorité les stations de moyenne montagne, premières affectées, prises dans le périmètre plus large de leurs territoires d'ancrage (cf. interco et PNR) et en coopération avec les territoires voisins

Impact ★★ ★
Faisabilité ★★ ★

Description de l'action



Créer/exercer un pouvoir d'expropriation pour des rénovations d'intérêt général et de changement d'usage



Appliquer des dispositifs de l'État et des collectivités similaires à la reconversion industrielle pour l'adaptation des stations de montagne (reconversions professionnelles, revitalisation des territoires, etc.)



Adopter des aires de suivi de mesures (via la planification fiscale, la planification foncière, etc.) permettant une meilleure maîtrise financière à des fins de diversification économique



Structurer les filières locales de production et de distribution de circuit court

Conditions de succès

- Prévoir un accompagnement en ingénierie auprès des territoires (cf. chef de projet, études...) pour éclairer et animer les acteurs, notamment pour concilier des visions souvent contradictoires entre les montagnards historiques et les néo-montagnards
- Améliorer l'accès au logement abordable et à des solutions de mobilité décarbonées

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

Priorité
d'adaptation

Renaturer les villes et réduire les effets d'îlots de chaleur

ACTION

DOTER LES PERSONNES VULNÉRABLES ET EXPOSÉES D'OUTILS POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pilotes

- Employeurs publics et privés
- Collectivités
- Inspection du travail
- Organisations syndicales
- Météo France
- Éducation Nationale

Contributeurs

- Organismes professionnels
- Chambres consulaires
- Branches professionnelles
- Cerema

Mise en œuvre



- Disposer de campagnes de communication en permanence
- Former dès-à-présent

Impact



Faisabilité



Description de l'action

- ➔ Avoir une stratégie globale d'anticipation
- ➔ Créer une boîte à outils
- ➔ Prévoir une formation initiale ou continue
- ➔ Adapter les règlements intérieurs des entreprises et des administrations (faire preuve de souplesse dans l'application des horaires de travail et du calendrier)
- ➔ Démontrer par l'exemple (innovation)
- ➔ Organiser du partage d'expérience

Conditions de succès

- Mettre en place une acculturation aux risques
- Faire en sorte que les outils et équipements soient accessibles financièrement

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

Priorité
d'adaptation

Renaturer les villes et réduire les effets d'îlots de chaleur

ACTION

DÉVELOPPER LES LIEUX REFUGES VÉGÉTALISÉS ET RENOUVELER LE CADRE DE VIE URBAIN EN S'APPUYANT SUR LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE



Pilotes

- Collectivités (EPCI et communes)

Contributeurs

- Secteur tertiaire
- Secteur universitaire
- État/musées
- Entreprises

Mise en œuvre



- À court terme : recenser les lieux refuges et en créer de nouveaux
- À moyen terme (mais à engager tout de suite) : aménager pour conserver l'habitabilité

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Recenser les lieux refuges existants nocturnes et diurnes, y compris en dehors du secteur public



Créer de nouveaux lieux refuges végétalisés par quartier, en y intégrant de l'activité culturelle et du lien social, etc.



Penser dès aujourd'hui la ville de demain en aménageant la ville autrement :

- Développer les solutions fondées sur la nature ;
- Renaturer les villes ;
- Concevoir des parcours frais (voies cyclables, piétons).



S'appuyer sur les PLU/PLUI : révision des règles d'urbanisme

Conditions de succès

- Mobiliser les dispositifs et systèmes d'aide : CEE, plus fraîche ma ville
- Disposer de connaissances fines et de situations climatiques à l'échelle territoriale pour orienter aménagement et rénovation

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

Priorité
d'adaptation

Intégrer le confort d'été dans la rénovation et la construction de bâtiments

ACTION

PRIORISER ET PROPOSER DES FINANCEMENTS (ÉTUDES ET TRAVAUX) POUR AMÉLIORER LE CONFORT D'ÉTÉ



Pilotes

- État
- Collectivités (région, département, EPCI, etc.)
- Banque des Territoires

Contributeurs

- Maîtres d'Ouvrage
- Bailleurs sociaux
- Gestionnaires des établissements médico-sociaux

Mise en œuvre



Action sur la durée (pas ponctuelle), à mettre en œuvre le plus rapidement possible

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Identifier les bâtiments les plus sensibles aux fortes chaleurs (établissements de santé, écoles, logements, etc., non adaptés aux fortes chaleurs)



Créer des fonds dédiés ou des appels à projets publics pour des travaux de solutions passives alternatives à la climatisation (réserver la climatisation à certains lieux refuges dans les ERP)



Prendre en charge les petits travaux pour les ménages en situation de précarité énergétique

Conditions de succès

- Commencer par les actions les plus simples (avant travaux plus lourds)
- Coupler les travaux d'amélioration du confort d'été aux autres actions de rénovation énergétique
- Flécher les financements sur les solutions alternatives à la climatisation (décision pouvant relever du niveau national)
- Intégrer un critère confort été dans les financements

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

Priorité
d'adaptation

Intégrer le confort d'été dans la rénovation et la construction de bâtiments

ACTION

SENSIBILISER LES PARTICULIERS ET LES ÉLUS ET FORMER LES PROFESSIONNELS (MAÎTRE D'OUVRAGE, MAÎTRE D'ŒUVRE ET ENTREPRISES)



Pilotes

- France Rénov
- Alec
- AGEDEN
- Réseaux de professionnels (CAPEB, FFN, CMA)

Contributeurs

- Éducation Nationale
- Organismes de formation

Mise en œuvre



Dès que possible, saisonnalité des campagne de communication : l'été

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Sensibiliser le grand public aux bons usages (rafraîchissement nocturne) et aux travaux simples à mettre en œuvre (protection solaire, etc.) avec des slogans accrocheurs et simples



Promouvoir des solutions techniques, notamment des alternatives à la climatisation, pour une rénovation thermique d'été



Former les formateurs (en formation initiale et continue) et les professionnels

Conditions de succès

- Coupler cette action aux autres actions de rénovation énergétique

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

Priorité
d'adaptation

Adapter les filières et les exploitations agricoles

ACTION

ÉTUDIER LES FILIÈRES D'AVENIR ET ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DE CELLES-CI : LE CAS DE LA NOIX DANS LE SUD-GRÉSIVAUDAN



Pilotes

- Conseil Départemental pilote dans la perspective de généralisation à d'autres territoires et d'autres filières

Contributeurs

- Chambre d'Agriculture
- Interprofessions (CING)
- Instituts de recherche (SENURA)
- Intercommunalités
- État (DDT, DRAAF)

Mise en œuvre



- Lancement de l'étude immédiatement
- Résultats de l'étude dans 2 ans

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Chercher des analogues climatiques, approche consistant à déterminer pour un territoire donné à quel climat actuel d'un autre territoire on peut associer le climat futur de ce territoire (exemple : en 2050, la ville de Lyon aura un climat analogue au climat actuel de Florence)



Identifier les productions présentes dans ces zones et l'impact du changement climatique sur les filières agricoles



Identifier les besoins en équipement individuel ou collectif pour la production, la collecte, la transformation et les réseaux de distribution, liés à ces filières d'avenir



Analyser la faisabilité économique et technique des mesures d'adaptation pour la filière agricole

Conditions de succès

- Consacrer des moyens humains et budgétaires pour la bonne réalisation de l'étude
- Prévoir les moyens financiers pour accompagner les investissements
- Accompagner les agriculteurs et la filière dès les premiers résultats de l'étude

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

Priorité
d'adaptation

Adapter les filières et les exploitations agricoles

ACTION

PROJETER SON SYSTÈME D'EXPLOITATION À HORIZON 2050 ET L'ADAPTER



Pilotes

- Collectivités
- Agriculteurs

Contributeurs

- Bureau d'études
- Conseillers techniques (chambre d'agriculture, collecteur)

Mise en œuvre



- Transmission de la projection à court terme
- Suivi et accompagnement à long terme

Impact ★★★★★
Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Offrir à chaque agriculteur une projection de son système d'exploitation à l'horizon 2050 pour prendre conscience des impacts du changement climatique



Mettre en place une stratégie « d'aller-vers » via une approche individualisée



Donner à voir ce qui pourrait être produit dans les conditions climatiques projetées

Conditions de succès

- Mettre en réseau et lutter contre l'isolement
- Cibler en priorité les secteurs Trièves, Matheysine et le Nord-Isère
- Être force de proposition via des actions concrètes/précises
- Accompagner techniquement et financièrement

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Avril 2026

Ce document est téléchargeable sur :

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr